

## Fonctionnement du cimetière de Saint Martin le Vieil

Par décision du Conseil Municipal du 25 juin 2012 , la Commune met à disposition des administrés plusieurs possibilités d'inhumation :

### Au cimetière

- 1) La mise à disposition de 2m<sup>2</sup> pour une tombe
- 2) La mise à disposition de 4m<sup>2</sup> pour un caveau
- 3) La mise à disposition de 2m<sup>2</sup> pour une cavurne (édifice pouvant conserver plusieurs urnes)
- 4) La mise à disposition provisoire du dépositoire municipal

### Au colombarium

- 1) La mise à disposition d'une case temporaire avec inscription d'une plaque
- 2) La mise à disposition d'une case de 4 urnes avec inscription d'une plaque
- 3) La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir avec inscription d'une plaque

Ces différentes dispositions sont soumises à un versement préalable au Trésor Public de Bram (voir les modalités en Mairie)

		prix	durée	renouvelable	plaque	Gravure plaque
<b>Colombarium</b>	Case temporaire	120€	1 an	oui	25€/urne	Charge famille
<b>Colombarium</b>	Case 4 urnes	500€	50 ans	oui	25€/urne	Charge famille
<b>Colombarium</b>	Jardin du souvenir	50€	perpétuité	-	25€/urne	Charge famille
<b>Cimetière</b>	Cavurne (2m <sup>2</sup> )	300€	50 ans	oui	-	-
<b>Cimetière</b>	Tombe (2m <sup>2</sup> )	300€	50 ans	oui	-	-
<b>Cimetière</b>	Caveau (4m <sup>2</sup> )	500 €	50 ans	oui	-	-
<b>Cimetière</b>	Caveau provisoire	15 €	1 mois	oui	-	-

Le Maire